

# LES PEUPLES AUTOCHTONES DE MALAISIE : UNE CULTURE MILLÉNAIRE MENACÉE PAR L'EXPLOITATION DE LEURS TERRES ET RESSOURCES NATURELLES

Les peuples autochtones de Malaisie sont depuis longtemps confrontés à une marginalisation et à de la discrimination dans leur propre pays. Ils subissent constamment des violations de leurs droits et un accès limité aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé. À cet effet, ce coup d'œil de l'Observatoire des droits de la personne du Cérium examine les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones en Malaisie, alors qu'ils sont délaissés par un cadre légal déficient.



AUTEURE

IMANE CHALABI

Étudiante à la Maîtrise en affaires publiques et internationales à l'Université de Montréal, les recherches d'Imane Chalabi se concentrent sur les théories des relations internationales, la résolution de conflit et la violence politique. Elle s'intéresse également aux conflits nationalistes dans les pays des continents émergents, à la question de l'identité dans les Caraïbes, ainsi qu'aux problématiques que pose le nationalisme arabe au Moyen-Orient.

## L'envers de la croissance économique

L'histoire des peuples autochtones en Malaisie remonte à des milliers d'années. Ils ont vécu en harmonie avec la nature dans les forêts tropicales et les régions montagneuses de la Malaisie, développant une culture et des traditions uniques [1]. Ces communautés incluent les Orang Asli de la péninsule malaise, les Iban, les Bidayuh, les Kadazan-Dusun et les Murut de Sabah et Sarawak, ainsi que les peuples autochtones des îles de Bornéo. Selon les estimations, il y aurait environ 200 groupes autochtones différents en Malaisie, représentant environ 12 % de la population totale du pays [2]. Cependant, leur statut économique, social et culturel est souvent bien inférieur à celui des autres citoyens malaisiens.

Tout d'abord, les peuples autochtones ont été, et sont encore aujourd'hui, souvent déplacés de leurs terres ancestrales, ce qui affecte gravement leur mode de vie et leur bien-être. Les grandes industries,



*La Malaisie parmi les six premiers pays où des milliers d'espèces d'arbres sont menacées d'extinction / Yusof Mat Isa via MalayMail*

telles que les industries minières et forestières, ont exploité et continue d'exploiter les terres et les ressources naturelles de ces peuples, sans obtenir leur consentement et sans les consulter, ce qui affecte considérablement l'environnement local et, par conséquent, les moyens de subsistance des autochtones.

Le contexte économique de la Malaisie est marqué par une croissance rapide et une forte dépendance aux industries extractives telles que l'huile de palme, le bois, le caoutchouc et les minéraux. Cette dépendance économique a conduit à l'expansion rapide des industries extractives, qui ont souvent des effets négatifs sur les communautés autochtones qui vivent sur ces terres depuis des générations. Ces communautés sont souvent déplacées de force de leurs terres ancestrales pour faire place aux exploitations industrielles. Ce déplacement forcé est souvent accompagné d'une perte de moyens de subsistance, de traditions et de modes de vie, ce qui peut entraîner une dégradation de leur qualité de vie et une fragilisation de leur sécurité alimentaire et culturelle [3]. Le projet de barrage hydroélectrique de Baram dans l'État du Sarawak, sur l'île de Bornéo, en est un exemple frappant.

Le projet, proposé en 2013, prévoyait la construction d'un barrage qui aurait inondé environ 400 kilomètres carrés de terres, affectant directement plus de 20 000 personnes, dont la majorité sont des autochtones de la communauté du Baram, qui ont fait valoir que le projet les priverait de leurs terres, de leurs forêts et de leurs moyens de subsistance traditionnels, sans leur consentement ni leur participation. Malgré les protestations, le gouvernement de l'État du Sarawak a continué à promouvoir le projet et à permettre à l'entreprise d'exploitation de construire la première phase du barrage [4]. Ces actions ont souvent eu des conséquences graves pour les communautés autochtones, notamment en termes de perte de terres, de destruction de la biodiversité et de perturbation de leurs modes de vie traditionnels.

L'acquisition de terres dans la réserve forestière du nord de Kuala Langat en 2021 pour des projets de développement économique a entraîné la destruction de l'habitat naturel des Orang Asli et la perte de leurs moyens de subsistance traditionnels. Le gouvernement malaisien avait décidé de déclasser 930,93 hectares de terres de la réserve, affectant les communautés autochtones dont les terres avaient été confisquées. En réponse, plus

de 45 000 lettres ont été envoyées par des membres de peuples autochtones, des citoyens malaisiens et des représentants locaux s'opposant à ce projet, auxquelles ils n'ont jamais reçu de réponse [5].

## L'accès au services de base

Le manque d'accès aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé, est un autre défi majeur pour les peuples autochtones en Malaisie. En effet, les autorités considèrent souvent les Orang Asli comme responsables de leur mauvais état de santé – les professionnels de la santé ignorent en outre souvent les croyances et les pratiques culturelles des groupes autochtones en matière de santé, ce qui peut conduire à une prestation de services inefficace et parfois préjudiciable [6]. Par exemple, les taux de mortalité infantile étaient deux fois plus élevés chez les peuples autochtones que chez les autres groupes ethniques en Malaisie [7].

**Seulement 61,8% des enfants autochtones en âge d'aller à l'école primaire étaient scolarisés en 2010, contre 95,5% pour les enfants non autochtones. [7]**

En raison de croyances et de visions mal alignées, les communautés autochtones peuvent se montrer peu réceptives, voire résistantes, à l'égard des professionnels de la santé. Un autre facteur est que les écoles et les centres de santé sont souvent éloignés des communautés autochtones, ce qui rend difficile pour eux d'y accéder [8]. Ces éléments rendent l'accès, mais aussi la communication avec ces services de base, extrêmement difficile et provoque ainsi des disparités entre les peuples autochtones en Malaisie et les autres citoyens.

## Le cadre légal

Il existe un cadre légal promouvant et protégeant les droits des peuples autochtones en Malaisie, mobilisé pour sensibiliser la société civile et évaluer les politiques et programmes gouvernementaux en place et leur impact sur les communautés autochtones. Néanmoins, le cadre légal pour les droits



Un blocus a été initié par les habitants de Sarawak pour arrêter la construction d'un barrage / Photo de la page Facebook de Save Rivers.

des peuples autochtones en Malaisie est complexe et comprend plusieurs lois et politiques gouvernementales, souvent critiquées.

La Constitution de Malaisie de 1957 et ses amendements garantissent des droits fondamentaux tels que l'égalité devant la loi, la liberté de religion et le droit à la propriété. Cependant, il ne mentionne pas spécifiquement les droits des peuples autochtones : l'amendement de 1971 reconnaît la « position particulière » des peuples autochtones sans pourtant préciser leurs droits ou leur statut dans leur contexte minoritaire [9].

La Loi sur les peuples autochtones de 1954 (Orang Asli Act) établit un système de réserves de terres pour les peuples autochtones en Malaisie [10]. Elle a par contre été critiquée à maintes reprises, puisqu'elle n'offre pas une protection suffisante et nie le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. Elle a également souvent été considérée comme répressive à l'égard des communautés qu'elle semble censée protéger. En effet, elle limite essentiellement leurs droits en tant que citoyens malaisiens à part entière : elle a par exemple interdit l'utilisation des langues autochtones dans les écoles et les tribunaux, les forçant ainsi à utiliser le malais, et a également défini les terres autochtones comme étant la propriété de l'État malaisien, ce qui signifie que les peuples autochtones n'ont pas le droit de posséder ou de contrôler les terres qu'ils ont traditionnellement occupées et utilisées [11].

La Malaisie est également signataire de la Convention sur la diversité biologique de 1992 (Convention on Biological Diversity), qui reconnaît l'importance de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones. L'article 8 de cette convention reconnaît l'importance de la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Il reconnaît également la nécessité de respecter et de protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales liées à la conservation de la biodiversité. Cependant, la mise en œuvre de ces



Docteur Lee Kim Sang examine un adolescent orang asli à Kampung Ralat en 2019 / via The Star

dispositions en Malaisie est critiquée, car jugée insuffisante et les peuples autochtones de Malaisie continuent de faire face à des violations de leurs droits à la terre, à l'eau et à leurs pratiques culturelles liées à la biodiversité : il n'y a pas de mécanismes de suivi et de responsabilité pour s'assurer que les objectifs de la convention sont atteints, et elle ne reconnaît pas explicitement les droits des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles, ce qui limite leur capacité à participer pleinement aux processus de prise de décisions en matière de conservation et d'utilisation de la biodiversité [12].

Bien que la Malaisie s'est abstenue lors du vote de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 (UN Declaration on the Rights of Indigenous People), elle a déclaré par la suite qu'elle la soutenait. Cette déclaration établit les droits fondamentaux des peuples autochtones, y compris leurs droits à la terre, à l'autodétermination, à la culture et à l'environnement [13]. En ne la ratifiant pas, la Malaisie n'est pas juridiquement tenue de respecter les principes et les normes énoncés dans cette déclaration. Nous avons pu le voir ces dernières années : depuis sa création, la Commission

malaisienne des droits de l'homme a reçu un certain nombre de plaintes alléguant des violations des droits des peuples autochtones. En réponse à ces plaintes, la Commission a mené plusieurs enquêtes, études et recherches qui ont conduit l'institution à déceler des indications d'un ensemble systémique de préoccupations relatives aux droits fonciers coutumiers des peuples autochtones [14]. Mis à part ces enquêtes, le gouvernement n'a pas tenu les engagements énoncés dans la convention ni émis de plan d'action pour protéger leurs droits.

### Des inégalités persistantes

Bien que les peuples autochtones en Malaisie aient été confrontés à de nombreux défis, la mise en œuvre des politiques est lente et inégale, encore aujourd'hui, malgré un cadre légal qui vise à promouvoir leurs droits et améliorer leurs conditions de vie. D'ailleurs, les politiques gouvernementales ont souvent été conçues sans la participation adéquate des peuples autochtones, ce qui rend difficiles leur mise en œuvre et leur efficacité. En outre, la Malaisie connaît des difficultés à promouvoir les droits des autochtones en raison de plusieurs facteurs, autres que le manque de reconnaissance et de respect pour les droits des peuples autochtones dans le



*Des membres de la communauté Orang Asli en habits traditionnels / via FaitHour, 2022*

pays. Bien que la Constitution malaisienne prévoit certaines protections pour les droits des autochtones, ces protections ne sont souvent pas mises en œuvre de manière effective.

La Malaisie est un pays multiethnique avec de nombreux groupes autochtones différents [2], chacun ayant des besoins et des revendications spécifiques. Du à ce contexte particulier, les gouvernements successifs ont souvent adopté des politiques qui ne tiennent pas compte des besoins et des préoccupations des peuples autochtones, ce qui a entraîné une marginalisation et une discrimination accrues.

La difficulté de la mise en œuvre des politiques d'égalités de protection des droits de la personne s'explique également par un manque de représentation politique persistant des peuples autochtones en Malaisie. En effet, les autochtones sont souvent sous-représentés dans les institutions politiques

et les processus de prise de décision, ce qui limite leur capacité à faire entendre leur voix et à défendre leurs droits. Des lois comme celle sur les peuples autochtones de 1954 accorde certaines protections aux Orang Asli, mais ne répondent pas pleinement aux besoins de ces peuples en matière de participation politique. Par exemple, la loi ne prévoit pas de mécanismes pour garantir la participation effective des Orang Asli aux processus de prise de décision qui les concernent. De plus, la loi ne reconnaît pas le droit des Orang Asli à être consultés de manière préalable, libre et informée sur les décisions qui les affectent. L'article soutient que ces lacunes dans la loi ont un impact négatif sur la participation politique des Orang Asli en Malaisie [15]. Les Orang Asli sont souvent marginalisés et exclus des processus de prise de décision qui les concernent, ce qui limite leur capacité à défendre leurs droits et à influencer les politiques qui les affectent.

## Conclusion

Les droits des peuples autochtones sont cruciaux pour leur protection et leur autonomisation. Les peuples autochtones en Malaisie ont longtemps été confrontés à des défis majeurs, notamment la discrimination, la marginalisation, les violations des droits de la personne et l'accès limité à des services de base. Cependant, il y a eu des initiatives pour promouvoir leurs droits et améliorer leurs conditions de vie. Il est important de souligner que les politiques et les initiatives visant à protéger les droits des peuples autochtones doivent être mises en œuvre de manière efficace et participative. Les peuples autochtones doivent être impliqués dans toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des politiques qui les concernent pour qu'elles puissent les protéger de manière efficiente.

Malgré ces défis, il y a eu des efforts significatifs de la société civile et des organisations de défense des droits de la personne pour faire avancer la cause des peuples autochtones en Malaisie ces dernières années. Les organisations, telles que la Coalition pour la défense des droits des peuples autochtones (Jaringan Orang Asal SeMalaysia ou JOAS), ont travaillé pour sensibiliser à la situation des peuples autochtones et pour promouvoir leurs droits. JOAS a travaillé pour établir des liens entre les peuples autochtones de Malaisie et les communautés autochtones du monde entier pour renforcer leur voix dans les discussions internationales sur les droits des peuples autochtones. En outre, JOAS a travaillé en collaboration avec le gouvernement malaisien pour élaborer des politiques qui reconnaissent et protègent les droits des peuples autochtones [16].

## RÉFÉRENCES

- [1] Bedford, Sam. 2018. « The History of Malaysia's Orang Asli People ». Culture Trip. 30 août 2018. <https://theculturetrip.com/asia/malaysia/articles/the-history-of-malysias-orang-asli-people/>.
- [2] Hays, Jeffrey. s. d. « BORNEO ETHNIC GROUPS | Facts and Details ». Consulté le 26 mars 2023. [https://factsanddetails.com/indonesia/Minorities\\_and\\_Regions/sub6\\_3f/entry-4015.html](https://factsanddetails.com/indonesia/Minorities_and_Regions/sub6_3f/entry-4015.html).
- [3] Ngidang, Dimbab. 2005 « Deconstruction and Reconstruction of Native Customary Land Tenure in Sarawak ». Southeast Asian Studies, (43) 1.
- [4] Global Voices « Dans l'île de Bornéo, un projet contesté de barrage hydroélectrique menace l'habitat des peuples autochtones · Global Voices en Français ». s. d. Consulté le 26 mars 2023. <https://fr.globalvoices.org/2015/05/22/186332/>.
- [5] Shari, YAB Dato' Amirudin. 2021. « Malaisie : des peuples indigènes risquent d'être dépossédés de leurs terres ». 30 mars 2021. <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/ASA28392021FRENCH.pdf>
- [6] « Health for All: Indigenous Peoples Included - International Institute for Global Health ». 2018. United Nation University. 9 août 2018. <https://iigh.unu.edu/publications/articles/health-for-all-indigenous-peoples-included.html>.
- [7] Pacific World Health Organization Regional Office for the Western. 2012. « Malaysia health system review ». The Health systems in transition (HiT) profiles. WHO Regional Office for the Western Pacific.
- [8] Nicholas, Colin, et A. Baer. 2007. « Health care for the Orang Asli: Consequences of paternalism and non-recognition ». Health Care in Malaysia: The Dynamics of Provision, Financing and Access, (119) 36.
- [9] Harding, Andrew. 2012. The Constitution of Malaysia: A Contextual Analysis. Bloomsbury. <https://doi.org/10.5040/9781509955695>.
- [10] Lasimbang, Jannie. 2016. "Malaisie". IWGIAThe Indigenous world. <http://www.gitpa.org/web/MALAISIE/SDG/PK%20FINAL.pdf>
- [11] Izawati Binti Wook. 2016. The orang asli in peninsular malaysia and the recognition of their land rights under the aboriginal peoples act 1954. Malaysian journal of Syariah and law. <https://oarep.usim.edu.my/jspui/bitstream/123456789/4756/1/The%20Orang%20Asli%20In%20Peninsular%20Malaysia%20And%20The%20Recognition%20Of%20Their%20Land%20Rights%20Under%20The%20Aboriginal%20Peoples%20Act%201954.pdf>
- [12] Sharom, Azmi. 2006. « A Critical Study of the Laws Relating to the Indigenous Peoples of Malaysia in the Context of Article 8(j) of the Biodiversity Convention ». International Journal on Minority and Group Rights 13 (1): 53-67.
- [13] OHCHR « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». s. d. OHCHR. Consulté le 26 mars 2023. <https://www.ohchr.org/fr/indigenous-peoples/un-declaration-rights-indigenous-peoples>
- [14] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. 2013. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Un manuel à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme. HCDH. [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/UNDRIPManualForNHRIs\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/UNDRIPManualForNHRIs_fr.pdf)
- [15] Hassan, Muhamad Sayuti, et Rohaida Nordin. 2020. « Political Participation of Aboriginal People (Orang Asli) in Peninsular Malaysia: Examining the Compatibility of the Aboriginal Peoples Act 1954 with Undrip Standards ». International Journal on Minority and Group Rights, 1-21.
- [16] George, Susanna et Jane Austria-Young. 2017. Evaluation report of the Jaringan Orang Asal Semalaysia (JOAS). External Evaluation 2016. <https://www.norad.no/globalassets/publikasjoner/publikasjoner-2017/sivsa-evalueringer/evaluation-report-of-the-jaringan-orang-asal-semalaysia-joas.pdf>